

Honoraires sur Transactions

À la charge de l'acquéreur, sauf convention contraire

Appartements, Maisons, Immeubles et Fonds de Commerce :

Jusqu'à 100 000€ :	10% TTC maximum avec minimum de 5 000€
De 100 001€ à 150 000€ :	8% TTC maximum du prix de vente
De 150.001€ à 225.000€ :	7 % TTC maximum du prix de vente
De 225.001€ à 325.00€ :	6% TTC maximum du prix de vente
De 325.001€ à 500.000€:	5% TTC maximum du prix de vente
Au delà de 501.000€ :	4% TTC maximum du prix de vente

Terrains : 13% TTC maximum du prix vente

Garages et Parking : 10% TTC maximum du prix de vente avec un minimum de 1 000 €

Honoraires sur Locations :

Habitations:

8% TTC du loyer annuel charges incluses

sans pouvoir dépasser les limites suivantes :

* 3€ TTC/m² maximum pour l'état des lieux d'entrée

* 10€ TTC/m² maximum pour les autres prestations en zone tendue

* 8€ TTC/m² maximum pour les autres prestations en zone non tendue

Les honoraires sont pour moitié à la charge du locataire et pour moitié à la charge du bailleur. Comportant l'établissement de l'acte et les frais d'état des lieux

Commerces :

15% HT maximum du loyer HT annuel charge incluses

Tarifs valables à partir du 1/05/23